



Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal n° 2026-04 – Comptes 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le 26 mai 2026, en présence de M. Valentin Dubach, responsable des finances, Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique et Mme Corinne Crisinel, boursière

La commission a étudié les comptes et le bilan, le rapport de la fiduciaire, ainsi que le préavis municipal. Les membres de la commission ont pu poser toutes les questions et ont obtenu les réponses attendues.

La commission a également pointé en détail les opérations se trouvant dans certains comptes.

Nous constatons que :

- Pour le passage au modèle comptable MCH2 dès le 1^{er} janvier.2026, un nettoyage approfondi des comptes a été fait.
- La valeur des forêts a été réévaluée et un amortissement extraordinaire de CHF 398'636.00 a été comptabilisé afin d'aligner leur valeur comptable sur celle retenue par les estimations fiscales. Cette mesure répond à une demande formulée par la fiduciaire depuis plusieurs années.
- Le fonds de réserve « abris PC » de CHF 498'129.90 a été versé au canton.
- Selon le préavis 09-2025 « Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 » accepté en décembre 2025, les différents transferts des fonds de réserves dans un fond de réserve unique ont été effectués.
- Les frais de personnel sont plus élevés.
- Les frais d'entretien d'immeuble dépassent d'environ CHF 185'000.00 le budget, soit près du double des montants initialement prévus.
- Les revenus fiscaux sont supérieurs d'environ CHF 100'000.00 par rapport au budget.

Nous tenons également à souligner que l'excédent de revenus de CHF 620'600.00 qui ressort des comptes 2025 est obtenu par des rétrocessions importantes des Associations intercommunales et du canton pour un montant total d'env. CHF 680'000.00 et par des prélèvements sur nos fonds de réserves, afin de remplir les exigences liées au passage à MCH2. Sans cette opération comptable, la Commune aurait réalisé une perte sur l'exercice 2025.

C'est pourquoi, nous demandons à la Municipalité d'être vigilante au dépassement des postes du budget lorsque des frais doivent être faits en urgence, afin de ne pas se trouver, en fin d'année, devant un excédent de charges trop important.

./.



La commission remercie le personnel de la bourse et le Municipal en charge des finances pour le bouclage des comptes 2025, ainsi que pour la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.

En conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au conseil communal de Montanaire :

- D'approuver les comptes 2025 tels que présentés, soit :

Total des charges	CHF	17'707'022.27
Total des revenus	CHF	18'327'622.71
D'où un excédent de revenus de	CHF	620'600.44

Montanaire, le 8 juin 2025

Dubrit Christine

Forestier Kevin

Gasser Sébastien

Piot Emilien

Corinne Favre (rapporteuse)